

Procès-verbal de l'Assemblée du 20 Décembre 2024 – Quartier 2

L'Assemblée débute à 18H30 en présence de Monsieur le Maire, Nicolas SINE, Vincent VAROQUI-ROLLAND et Pascal GRAFF Conseillers à la Mairie, Vincent BRUN et Philippe BUFFIER en leur qualité de référents de quartier et d'une vingtaine de riverains du Quartier 2. Madame Gaelle CATEL assurant le secrétariat de séance.

Aucunes remarques n'ayant été formulées sur le compte-rendu du 8 Août 2024 celui-ci est approuvé.

1° Point d'avancement des demandes formulées lors de précédentes réunions.

- Les miroirs sur le Chemin des Tubières au niveau D4 et au croisement avec le Chemin Rousseau seront posés en 2025.
- Pour les reprises des revêtements routiers, des travaux seront entrepris en 2025 suivant des priorités définies après le passage du phénomène méditerranéen d'Octobre 2024.

2° Renouvellement des mandats des référents de quartier.

En l'absence de nouveaux candidats, Vincent BRUN et Philippe BUFFIER proposent la poursuite de leur mission pour le prochain mandat.

3° Gestion des déchets.

Certains riverains ayant des difficultés à confirmer leur choix de containérisation de leurs ordures ménagères en ligne, Monsieur le Maire signale que ce choix peut être fait directement par mail à la Mairie avant la fin du mois de Décembre, en précisant que des modifications pourront être envisagées en 2025, année de test de la mise en application de la Taxe Incitative. Les tarifs annoncés sont donnés à titre indicatif, les ateliers de concertation citoyenne qui travaillent actuellement sur l'élaboration d'une grille tarifaire plus acceptable. L'intelligence collective est en train d'être mise en place.

4° Eclairage du plateau Saint Anne.

Monsieur le Maire confirme prendre en considération la demande formulée par certains riverains, mais rappelle les risques de nuisances sonores déjà vécues par le passé et également les raisons financières. Pour les riverains une solution serait l'éclairage programmable.

5° Baisse de la qualité du réseau mobile Orange.

- D'une part concernant le raccordement de la fibre du Clos Belle Tubière, une longue discussion a eu lieu entre certains riverains sans qu'une solution ait été trouvée. Il a donc été décidé de provoquer une réunion entre les riverains concernés et le responsable de l'Aménagement, le Cabinet Immobilia, afin de trouver une solution pour le passage des câbles.
- D'autre part les conséquences de l'élagage avec rupture des câbles aériens, notamment sur le Chemin des Crêtes. M. le Maire confirme que l'élagage le long des chemins est de la responsabilité de l'opérateur Orange et non des propriétaires des terrains le long de ces voies. Il invite les riverains concernés par ces désagréments à lui faire parvenir des photos des installations endommagées afin de faire remonter les informations à l'opérateur.

5° Aménagement de refuges sur les voies étroites des chemins de la commune.

M. le Maire rappelle que toutes ces voies sont privées et qu'il est difficile de prendre contact avec tous les propriétaires des terrains. Cependant, il précise qu'une reconnaissance de ces voies est en cours et que des dispositions seront prises par ordre de priorité.

Pour rendre carrossable la bande privée, cédée à la commune lors de la réalisation du Clos la Belle Tubière, il est nécessaire de passer devant un notaire.

6° Projet d'accueil de la petite enfance.

La Mairie dispose d'une liste des Assistantes Maternelles de la Commune. Il y a actuellement 8 assistantes maternelles agréées en activité à Bagnols-en-Forêt qui offrent 31 places pour des enfants de moins de 3ans.

Le Centre aéré est une priorité, les travaux sont en cours. Le projet de la Maison d'Assistantes Maternelles est reporté à une date ultérieure.

7° Traitement des eaux de ruissellement.

Evacuation des eaux du Plan Pinet et Impasse des Tubières, sujet préoccupant accentué après le passage du phénomène méditerranéen du mois d'Octobre. Travaux en interne prévus dans le budget.

La digue du lac du Fraté a sauté et ne sera pas réparé, les travaux sont trop importants. L'accès est actuellement fermé pour des raisons de sécurité, un véhicule abandonné doit être évacué. La priorité est de rendre l'aspect naturel de la zone.

8° Odeurs de décharges.

La question est relancée, notamment au niveau des Culasses, les riverains sont inquiets. M. le Maire précise que des rondes ont été effectuées afin de détecter la provenance et la contenance de ces odeurs, leurs nocivités. 3 types d'odeurs sont perceptibles, en provenance de la station d'épuration (SEP), ainsi que des odeurs de biogaz ou de déchet en provenance des 2 installations de stockage se trouvant à proximité. Grâce aux instruments de mesure il est possible de capter

les différents composants et de prendre les mesures en connaissance de cause, à commencer par le biogaz dont la valorisation est prévue en 2025 sur le site du Vallon des Pins.

La réunion est clôturée à 20H00 après avoir remercié Monsieur le Maire et les riverains présents.

Les Référents :



BRUN Vincent



BUFFIER Philippe